

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
03/11/2023	14/11/2023	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 08 novembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : GUIBLIN Aline, GORON Rémy, JOUAUX Laëtitia, BRIAND Henri, JOUAUX Laëtitia

ABSENTS : Néant

POUVOIR : JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à BERTAUX Delphine, GUIBLIN Aline, donne pouvoir à Nathalie BONDIGUEL, GORON Rémy donne pouvoir à Fabienne LANDAIS

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 01-11-2023 – Vente d'un délaissé communal – Bourienne

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, la délibération du 02 juin 2022 émettant un avis favorable à l'aliénation d'une portion de chemin municipal d'une superficie d'environ 347m², sous réserve de l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire rappelle le rapport du commissaire enquêteur en précisant que les propriétaires bornant ont été informés du projet de vente et qu'il leur a été demandé de se manifester.

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur, saisi sur ce dossier, en date du 29 septembre 2022 ;
Vu la promesse d'acquisition faite par madame Thérèse Brard en date du 25 septembre 2023, portant sur la parcelle E 1738 d'une contenance de 339m², ayant fait l'objet de l'enquête publique susmentionnée, ainsi que de la parcelle E 1257 d'une contenance de 135m² issue du domaine privé municipal

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité

Prend acte du rapport du commissaire enquêteur

Décide de vendre, au profit de madame Thérèse Brard, la parcelle mentionnée au plan de division établi le 06 juin 2023 entre les parcelles cadastrées section E n°775 et E n°1258 d'une part et n°1208 d'autre part d'une superficie finale de 339m² sous la référence E 1738, ainsi que la parcelle E1257 d'une contenance de 135m²

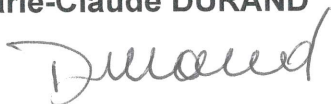
Fixe le prix de vente à 1,5€/m², soit 711€ pour ces parcelles, net vendeur

Précise que la vente est conditionnée à la signature de l'acte notarié et au paiement du prix de vente susmentionné

Précise que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

